



VOTRE MENSUEL SANITAIRE

Lettre d'information - N°31 – Mars 2019

Prévention à la mise à l'herbe

La mise à l'herbe approche. Les retardataires doivent terminer rapidement les prophylaxies brucellose, leucose bovines, et IBR, les dépistages paratuberculose, BVD mais aussi les tuberculinations pour les cheptels concernés. Par ailleurs, les éventuelles vaccinations doivent être à jour avant la sortie.

L'été dernier, de nombreuses divagations ont été constatées: il est très important de contenir ses animaux dans des pâtures parfaitement clôturées et les surveiller régulièrement. En cas « d'accident » reprenez vos bêtes au plus vite, isolez les et faites les prélever par le vétérinaire. Tout comme les génisses ou les taries quand elles rentrent à l'étable !

Si votre cheptel est en assainissement IBR et qu'une circulation virale a encore été constatée au cours de l'hiver, il est vivement conseillé de refaire une injection supplémentaire de vaccin avant la sortie. En cas de doute, sondez quelques génisses non vaccinées juste avant de les sortir. Prenez conseil auprès de votre vétérinaire.

Un fil électrique en retrait de 2 mètres ou une double clôture sont parfois à envisager pour se prémunir d'un voisin dont vous ne connaissez pas la situation sanitaire. Ces quelques mesures éviteront les diverses contaminations inter-cheptels qui pourraient coûter cher à la rentrée. C'est donc le moment de penser réfection ; à nos clôtures !

FOCUS

BVD: un stand au Congrès des Producteurs de lait ce 21 mars !

A l'occasion du Congrès National des Producteurs de lait, **ce jeudi 21 mars à Artois Expo (ARRAS)**, votre GDS tiendra un stand pour vous recevoir, vous présenter les boucles de prélèvement et échanger sur le programme régional BVD ! Retrouvez nous de 09h00 à 14h00.

Santé du veau : l'opération « Niches à veau » reconduite !

Vous avez reçu par mail dernièrement le détail de cette offre négociée par notre filiale 4D, directement avec le fabricant allemand KERBL.

Les tarifs 2018 sont maintenus jusqu'au 30 juin.

Nous complétons cette offre par un chauffe lait (avec pasteurisation) et des poches de stockage du colostrum.

L'offre est téléchargeable directement sur le site www.gdshautsdefrance.fr, rubrique 4D, tout comme le dossier de l'IDELE sur l'élevage des veaux laitiers et allaitants : onglet « outils »/fiches techniques

Vos résultats d'analyses de laboratoire en LIGNE !

Connectez-vous sur le nouveau site internet des GDS : www.gdshautsdefrance.fr et rendez-vous dans l'espace dédié « **Spécial Adhérents** ».

Un mot de passe vous sera attribué lors de la première consultation. Vous pourrez, à la suite, visualiser et extraire, à tout moment, l'ensemble de vos résultats d'analyses de laboratoire, réalisés **depuis 2016** pour l'ensemble des maladies.

Plus besoin de retourner vos tiroirs !

Prévention des risques: la MSA peut vous aider !

Afin de limiter les risques d'accident, la MSA peut prendre en charge une partie de vos investissements pour assurer la contention de vos animaux.

A noter que les chariots à lait sont également éligibles pour prévenir les troubles musculo squelettiques: prise en charge jusqu'à 50%HT de l'investissement, plafonnée à 800€ par exploitation ou 1000€ avec un salarié.

Contact : service prévention des risques - 03.20.00.21.78

Petits Ruminants : Vous détenez des ovins ou caprins

et habitez les cantons de : Arras Ouest, Arras Nord, Arras Sud, Auchel, Audruicq, Barlin, Bertincourt, Bethune Est, Bethune Nord, Bethune Sud, Bruay La Buissière, Cambrin, Courrières, Dainville, Desvres, Douvrin, Etaples, Harnes, Hénin beaumont, Le Parcq, Leforest, Lens Est, Lens Nord Est, Lens Nord-Ouest, Montigny en Gohelle, Noeux les Mines, Norrent Fontes, Noyelles sous Lens, Pas en Artois, Wingles, **la prophylaxie brucellose est à réaliser cette année , avant le 30 septembre !**

Sont soumis à un prélèvement de sang : tous les animaux mâles non castrés âgés de plus de six mois, tous les animaux introduits (hors naissance) dans le cheptel depuis le contrôle précédent et 25 % au moins des femelles en âge de reproduction ou en lactation sans que leur nombre puisse être inférieur à 50, choisies sur l'ensemble des sites de l'exploitation. Dans les cheptels comprenant moins de 50 de ces femelles, l'ensemble de ces femelles doit être contrôlé. Si vous détenez, pour autoconsommation, moins de 5 petits ruminants de plus de six mois, vous n'êtes pas concernés.

Tuberculose bovine : où en sommes-nous ?

Les dépistages des cheptels en lien épidémiologique (voisins de prairie ou disposant de matériels en commun, etc ...) avec le foyer découvert en fin d'année sur le Boulonnais se terminent ; les dernières prophylaxies doivent être réalisées pour la fin de ce mois.

Si quelques élevages ont eu des résultats douteux lors des intradermotuberculinations, l'ensemble des dépistages qui ont suivi, se sont révélés **négatifs**. Idem sur la faune sauvage pour les blaireaux et sangliers dépistés. Aucune conclusion ne peut être tirée à ce stade, mais la situation semble plutôt rassurante.

A noter que l'élevage foyer, après le vide sanitaire imposé, a pu rentrer les premiers bovins début mars.

Pour rappel, la surveillance de la tuberculose se fait quotidiennement avec l'inspection des carcasses à l'abattoir.

Les élevages laitiers vendeurs de lait cru sont également dépistés tous les trois ans au titre de la prévention zoonotique.

Rappel : en cas de mise sous surveillance d'un cheptel pour suspicion de tuberculose au-delà de 15 jours, le fonds de mutualisation FMSE, peut couvrir une partie des pertes engendrées par le blocage de l'exploitation. Le GDS se charge alors de monter le dossier avec l'éleveur.

Raticide /Souricide : en dépôt à Arras ou Desvres !

En réunion ou en formation à la Cité de l'Agriculture ?

Pensez à retirer directement votre raticide/souricide au GDS.

Il est possible également de retirer les produits commandés au préalable, à la maison de l'Agriculture de Desvres, **ce qui vous évite les frais de port !**

Rappels : pour assurer l'intégralité des chantiers de dératisation avec des produits Pro, nos deux prestataires référencés peuvent réaliser gratuitement un devis. Nous consulter pour tout besoin : 03.21.60.48.98.

Besnoitiose

Comme la plupart des pathologies rencontrées dans nos troupeaux, la Besnoitiose est une maladie qui peut être rentrée dans un troupeau via des achats d'animaux. C'est pourquoi il est primordial que vous restiez vigilant vis-à-vis de cette pathologie !

N'hésitez pas à utiliser le **guide à l'achat** disponible dans votre compte personnel sur le site www.gdshautsdefrance.fr.

En renseignant le numéro du bovin que vous avez introduit vous connaîtrez les analyses à réaliser en fonction des résultats déjà connus pour cet animal et des différents facteurs de risques.

Découvrez dès à présent le nouveau site des GDS Hauts-de-France !

Consultez vos résultats sanitaires et le guide à l'achat avec le SPECIAL ADHERENTS :

www.gdshautsdefrance.fr



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter au **03 21 60 48 98** ou par mail à l'adresse suivante : gds62@reseaugds.com